



# ALBERTA NETWORK FOR MENTAL HEALTH

---

**Mailing Address:** Box 680, Irricana, AB T0M 1B0

---

**TOLL FREE:** 1-866-452-1933 **PHONE:** (587) 333-9690 **FAX:** 1-866-702-1117

**EMAIL:** executive.director@anmh.ca **WEB:** www.anmh.ca

**Office:** 214 2<sup>nd</sup> Street, Irricana AB

---

## Où sont passés tous les enfants?<sup>1</sup>

Carmela Hutchison, Dipl N (1983), Eva Beaudoin, Andrew Carr, Heidi Janz, Ph.D. Adjunct Professor, John Dossetor Health Ethics Centre University of Alberta, Michael Arden Hansen, Walter Wai Tak Chan, Ph.D Candidate Faculty of Social Work, University of Manitoba, Zelda Rempel, CNA (Ret'd)

03 août 2018

Le 12 avril 2018, la Société canadienne de<sup>2</sup> (SCP) publiait la mise à jour de son énoncé de position intitulée « L'aide médicale à mourir (l'AMM) : le point de vue des pédiatres<sup>3</sup> » un document de discussion suite à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Carter<sup>4</sup> en 2015 et la mise en œuvre de la législation<sup>5</sup> sur l'aide médicale à mourir partout au Canada.

L'énoncé de position a été élaboré en réponse à l'appel du sous-comité du Conseil des académies canadiennes (CAC)<sup>6</sup> sur le statut des « mineurs matures » (qui sont actuellement exclus en vertu de la législation fédérale), en mettant l'accent sur leur admissibilité potentielle à l'AMM. L'admissibilité des mineurs matures était l'un des trois domaines à étudier par la CAC, ainsi que l'admissibilité pour des raisons de santé mentale, et par des directives anticipées pour les personnes atteintes de démence, comme requis par la loi de 2016. Le rapport final de la CAC devrait être présenté au Parlement d'ici décembre 2018.<sup>7</sup> On peut consulter l'énoncé de position de la SCP à l'adresse suivante: <https://www.cps.ca/fr/documents/position/l-aide-medicale-a-mourir>.

---

<sup>1</sup> Une pièce sur la chanson Pete Seeger de 1955 "Où sont passées toutes les fleurs?", Qui parle du danger de répéter les cycles de l'histoire si nous n'apprenons pas du passé - <http://www.indepthinfo.com/culture/where-have-all-the-flowers-gone.htm>

<sup>2</sup> "Les pédiatres sont des spécialistes qui se concentrent sur la santé physique, émotionnelle et sociale des nouveau-nés, des nourrissons, des enfants, des adolescents et des jeunes adultes. Cette spécialité traite de la promotion de la santé et de la prévention, ainsi que de la détection et de la gestion des problèmes physiques, comportementaux, de développement, mentaux / émotionnels, environnementaux et sociaux qui touchent les enfants. <https://www.cma.ca/Assets/assets-library/document/en/advocacy/Pediatrics-e.pdf>

<sup>3</sup> <https://www.cps.ca/en/documents/position/medical-assistance-in-dying>

<sup>4</sup> Jugements de la Cour suprême. Carter c. Canada (Procureur général), 2015-02-06, CSC 5: <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/14637/index.do> (Consulté en novembre 7th, 2017).

<sup>5</sup> Lois du Canada 2016, projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel et apportant des modifications connexes à d'autres lois (aide médicale à mourir). Récupéré le 16 juillet 2018 à <http://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/bill/C-14/royal-assent>.

<sup>6</sup> <http://www.scienceadvice.ca/en/assessments/in-progress/medical-assistance-dying/expert-panel.asp>

<sup>7</sup> <https://www.cps.ca/en/documents/position/medical-assistance-in-dying>

Ses recommandations comprennent une vaste consultation nationale, l'accès à des soins palliatifs de haute qualité et la concentration sur les risques uniques pour les jeunes.<sup>8</sup>

Si la législation permet éventuellement aux mineurs compétents d'accéder à l'AMM, la SCP recommande que « tous les ordres de gouvernement préparent des politiques et des protocoles pour protéger les jeunes des risques ou des dérives de l'AMM ainsi que des dommages qu'elle peut causer, compte tenu de leurs vulnérabilités particulières. »<sup>9</sup> La SCP suggère en plus que « les protocoles pour évaluer l'aptitude personnelle des mineurs à prendre des décisions en matière de la santé soient confiés à leur équipe clinique et à leurs parents, en consultation avec d'autres experts désignés (p. ex., bioéthiciens, psychologues, psychiatres), »<sup>10</sup> et que « le droit du médecin à ne pas participer à l'AMM doit être respecté. »<sup>11</sup>

Le sondage Attitudes de la SCP a révélé que 19% des cliniciens répondants seraient disposés à fournir l'AMM aux patients pédiatriques.<sup>12</sup> Trente-cinq médecins ont rapporté des conversations avec 60 mineurs sur l'AMM, résultant en neuf demandes explicites de 17 patients mineurs.<sup>13</sup> En revanche, 118 médecins ont déclaré avoir eu des conversations au sujet de l'AMM avec les parents au nom de 419 enfants n'ayant jamais été compétents<sup>14</sup>. Les parents ont fait 45 demandes explicites de l'AMM au nom de 91 enfants!<sup>15</sup>

Les données suggèrent certaines choses:

- a) les parents sont beaucoup plus intéressés à tuer leurs enfants que d'enfants s'intéressent à mourir,
- b) certains médecins parlent à beaucoup de gens de l'AMM pédiatrique.

Il y a plus de parents qui posent des questions sur l'AMM pour leurs enfants qu'il y a des enfants qui s'en occupent eux-mêmes. Malheureusement, ce ne sont pas les enfants qui votent ou font les lois. Ils n'ont aucune protection.

---

<sup>8</sup> <https://www.cps.ca/en/documents/position/medical-assistance-in-dying>

<sup>9</sup> <https://www.cps.ca/en/documents/position/medical-assistance-in-dying>

<sup>10</sup> <http://www.cps.ca/en/documents/position/medical-assistance-in-dying>

<sup>11</sup> <https://www.cps.ca/en/documents/position/medical-assistance-in-dying>

<sup>12</sup> <https://www.cps.ca/en/documents/position/medical-assistance-in-dying>

<sup>13</sup> <https://www.cps.ca/en/documents/position/medical-assistance-in-dying>

<sup>14</sup> Le chapitre 2 du Canadian Bioethics Companion contient une très bonne discussion sur les patients qui ne sont jamais compétents. La compétence juridique fait référence à la capacité d'une personne à prendre des décisions médicales et financières et a un standard rigoureux. La capacité médicale fait référence à la capacité d'une personne à prendre des décisions concernant sa vie ou ses soins médicaux et a des normes plus fluides qui peuvent changer selon le niveau de sédation, la douleur, l'état de santé, la santé mentale, le niveau de conscience, etc. doit être évalué et surveillé en permanence. Bien qu'il existe des outils pour évaluer à la fois la compétence et la capacité, il n'existe pas d'outil standard et les juges s'appuient habituellement sur les opinions des professionnels de la santé. [Ce qui manque, c'est l'expérience par les personnes handicapées pour présenter des preuves de ce qui est possible et de la qualité de vie qu'elles pourraient avoir.] <http://canadianbioethicscompanion.ca/the-canadian-bioethics-companion/chapter-2-the-doctor-patient-relationship/>

<sup>15</sup> <https://www.cps.ca/en/documents/position/medical-assistance-in-dying>

Le Réseau de santé mentale de l'Alberta (RSMA) approuve la Norme sur la protection des personnes vulnérables<sup>16</sup> (NPPV) afin d'offrir une protection maximale aux citoyens vulnérables. NPPV est largement appuyé par les personnes avec déficiences. La Norme sur la protection des personnes vulnérables peut être consultée ici (<http://www.vps-npv.ca>). La Coalition NPPV ne croit pas que les services de l'AMM devraient être étendus aux personnes de moins de 18 ans en raison du risque de coercition et d'abus, en particulier pour les enfants en situation de handicap.

Les enjeux présentés par la déclaration de position de la Société canadienne de pédiatrie touchent profondément à l'humanité des personnes avec déficiences, en particulier les femmes et les filles, dont les droits et le statut de personne sont les plus menacés au niveau global, comme décrit dans un article excellent « Réflexions sur le statut de personne: les filles avec des handicaps graves et la loi » de Sheila Jennings, Ph.D. Program, École de droit Osgoode Hall, Université York.<sup>17</sup>

Mme Jennings identifie très justement que « ... la combinaison particulière de l'enfantisme, le racisme, le sexisme et le capacitisme peut travailler ensemble pour menacer la personne juridique de certains, et cela devrait être une préoccupation pour les enfants avec déficiences, surtout si elles sont des femmes, ont des incapacités lourdes, et sont très jeunes. »<sup>18</sup>

En effet, la Convention relative aux droits des personnes handicapées identifie dans son préambule (q), son article 6 et son article 7 le risque particulier que les femmes et les filles (les enfants) soient exposées à une violence et à une discrimination accrues.<sup>19</sup> Mme Jennings identifie à juste titre que les articles 12 - Reconnaissance égale devant la loi, Article 13 - Accès à la justice et Article 14 - Liberté et sécurité de la personne sont des protections de la Convention censées protéger les citoyens; pourtant, les enfants pris en charge, les hôpitaux, les établissements correctionnels ou d'autres institutions

---

<sup>16</sup> <http://www.vps-npv.ca/>

<sup>17</sup> <http://cjds.uwaterloo.ca/index.php/cjds/article/view/101/157>

<sup>18</sup> <http://cjds.uwaterloo.ca/index.php/cjds/article/view/101/157>

<sup>19</sup> Convention relative aux droits des personnes handicapées, 24 janvier 2007, A / RES / 61/06 (le Canada a adhéré le 11 mars 2010) [CDPH ou "la Convention"], à l'adresse <https://www.un.org/development/desa/disabilities/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities-2.html>.

manquent d'autonomie, d'organisation et de défense des droits lorsqu'ils ont le plus besoin de protection.<sup>20 21 22 23 24 25 26 27</sup>

Ce qui manque dans la discussion de Mme Jennings est une exploration approfondie des droits des femmes et des filles en situation de handicap en vertu de l'Article 25 - Santé,<sup>28</sup> en particulier l'Article 25 (6) relatif à « tout refus discriminatoire de fournir des soins ou services médicaux ou des aliments ou des liquides, » une "intervention" de fin de vie répandue, qui est une violation de la Convention.

Un article de recherche réalisé par l'Institut Vanier a en effet constaté que même si les facteurs de stress émotionnel et financier habituels auxquels font face les parents d'enfants avec déficiences sont pris en compte:

« Le grand public a tendance à négliger de nombreux impacts positifs et contributions significatives que les enfants handicapés font au sein de leurs familles, communautés et la société en général. »<sup>29</sup>

« Les enfants handicapés dépassent souvent les attentes et ne se conforment pas nécessairement à ce qui est typique de leurs diagnostics, n'étant souvent rien de comparable aux pires scénarios prévus par certains médecins. »<sup>30</sup>

Les procédures d'AMM ne sont pas sans complications. Le 14 juillet 1976, la peine capitale a été abrogée au Canada.<sup>31</sup> La peine capitale a été abrogée parce que des erreurs pouvaient être commises. Les procédures utilisées pour exécuter des personnes sont cruelles, ont des problèmes et même des techniques telles que l'injection létale ne peuvent pas être accomplies sans complications, de telles

---

<sup>20</sup> <http://cjds.uwaterloo.ca/index.php/cjds/article/view/101/157>

<sup>21</sup> Convention relative aux droits des personnes handicapées, 24 janvier 2007, A / RES / 61/06 (le Canada a adhéré le 11 mars 2010) [CDPH ou "la Convention"]

<sup>22</sup> [http://ihrp.law.utoronto.ca/utfl\\_file/count/documents/WorkingGroup\\_Clinic/Cruel%20and%20Inhuman\\_FINAL\\_Print.pdf](http://ihrp.law.utoronto.ca/utfl_file/count/documents/WorkingGroup_Clinic/Cruel%20and%20Inhuman_FINAL_Print.pdf)

<sup>23</sup> <http://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/alberta-girl-13-failed-by-foster-care-inquiry-finds-1.1133569>

<sup>24</sup> <http://www.cbc.ca/news/health/parents-and-doctors-see-congenital-disorders-differently-1.1132627>

<sup>25</sup> <http://nationalpost.com/news/local-news/robert-latimer-mclachlin/wcm/90da0409-7d18-4ff4-982f-aa25255d6ecb>

<sup>26</sup> <http://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/ashley-smith-coroner-s-jury-rules-prison-death-a-homicide-1.2469527>

<sup>27</sup> <https://web.archive.org/web/20070210031109/http://www.ccdonline.ca/law-reform/Intervention/Latimer%20factum%201997.html>

<sup>28</sup> Convention relative aux droits des personnes handicapées, 24 janvier 2007, A / RES / 61/06 (le Canada a adhéré le 11 mars 2010) [CDPH ou "la Convention"]

<sup>29</sup> <http://vanierinstitute.ca/children-disability-positive-impacts-children-family/>

<sup>30</sup> <http://vanierinstitute.ca/children-disability-positive-impacts-children-family/>

<sup>31</sup> [https://en.wikipedia.org/wiki/Capital\\_punishment\\_in\\_Canada](https://en.wikipedia.org/wiki/Capital_punishment_in_Canada)

complications<sup>32 33</sup> se produisent même dans les procédures de l'AMM.<sup>34 35</sup> Il est impensable que nous nous trouvions maintenant dans l'endroit où nous avons fait des lois qui appellent à tuer nos propres citoyens.<sup>36</sup> Que nous considérons maintenant de prendre la vie de nos propres enfants au nom des droits individuels est inconcevable.

Gerhard Kretschmar, né le 20 février 1939, était un garçon avec des incapacités de Richard et Lina Kretschmar, a été euthanasié à la demande de ses parents.<sup>37</sup> Ils ont écrit une lettre à Adolf Hitler qui a accordé leur demande par un ordre à son médecin personnel le 25 juillet 1939.<sup>38</sup> De cet acte unique, une opération appelée Aktion T-4 a été créée dans laquelle entre 5 000 et 8 000 enfants avec déficiences ont été tués.<sup>39</sup> Le "consentement" des parents a été supprimé à mesure que le programme se développait. Les droits des jeunes n'étaient certainement pas un facteur, car ils n'étaient pas considérés comme humains.<sup>40</sup> Au fur et à mesure de l'expansion de l'opération,<sup>41</sup> l'Allemagne a tué 240 000 de ses propres citoyens avec déficiences, considérées comme « les existences indignes de la vie. » Les personnes ayant une déficience intellectuelle, un handicap psychosocial, les sans-abri, les juifs, les gitans, les Témoins de Jéhovah, les gaies étaient tous condamnés à la mort à mesure que le filet grandissait. Aktion T-4 a conduit à la perfection des méthodes de mise à mort pour l'Holocauste<sup>42</sup>, où 17 millions de personnes étaient tués;<sup>43</sup> 1,1 million de ces personnes était des enfants.<sup>44</sup>

---

<sup>32</sup> The Public Library of Science (PloS) Medicine Editors. (2007). Lethal Injection Is Not Humane. *PLoS Medicine*, 4(4), e171. <http://doi.org/10.1371/journal.pmed.0040171>

<sup>33</sup> «*Depuis 1867, toutes les exécutions civiles au Canada se faisaient par pendaison (les exécutions militaires étaient traditionnellement par fusillade), bien qu'il y ait eu des expériences de variations des méthodes de pendaison en 1890, la longue tradition fut la norme jusqu'à l'abolition de la peine de mort pour les crimes ordinaires en 1976.* » <https://www.amnesty.ca/our-work/issues/abolish-the-death-penalty/death-penalty-in-canada>

<sup>34</sup> <https://canadiem.org/medical-assistance-dying-maid-ed-part-ii/>

<sup>35</sup> Une étude publiée en l'an 2000 dans le *New England Journal of Medicine* a recueilli des données auprès de trois autres chercheurs et a examiné les problèmes liés à l'administration du suicide assisté et de l'euthanasie aux Pays-Bas. Au total, il y a eu des complications avec 13% des décès par euthanasie et 31% des suicides assistés. Dans l'ensemble, il y a eu des problèmes dans 16% des meurtres médicaux étudiés. Groenewoud, Johanna H., M.D. et al., Problèmes cliniques de la performance de l'euthanasie et du suicide médicalement assisté aux Pays-Bas, *NEJM* Vol. 342 n° 8, 24 février 2000, consulté le 17 juillet 2018 à l'adresse <https://www.nejm.org/doi/full/10.1056/NEJM200002243420805>

<sup>36</sup> Jugements de la Cour suprême. *Carter c. Canada* (Procureur général), 2015-02-06, CSC 5: <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/14637/index.do> (Consulté en novembre 7e, 2017)

<sup>37</sup> [https://en.wikipedia.org/wiki/Gerhard\\_Kretschmar](https://en.wikipedia.org/wiki/Gerhard_Kretschmar)

<sup>38</sup> [https://en.wikipedia.org/wiki/Gerhard\\_Kretschmar](https://en.wikipedia.org/wiki/Gerhard_Kretschmar)

<sup>39</sup> Hudson, Lee, From Small Beginnings: The euthanasia of children with disabilities in Nazi Germany, *Journal of Paediatrics and Child Health Division* (Royal Australian College of Physicians), 47 - (2011) p 508-511

<sup>40</sup> Hudson, Lee, From Small Beginnings: The euthanasia of children with disabilities in Nazi Germany, *Journal of Paediatrics and Child Health Division* (Royal Australian College of Physicians), 47 - (2011) p 508-511

<sup>41</sup> Hudson, Lee, From Small Beginnings: The euthanasia of children with disabilities in Nazi Germany, *Journal of Paediatrics and Child Health Division* (Royal Australian College of Physicians), 47 - (2011) p 508-511

<sup>42</sup> Hudson, Lee, From Small Beginnings: The euthanasia of children with disabilities in Nazi Germany, *Journal of Paediatrics and Child Health Division* (Royal Australian College of Physicians), 47 - (2011) p 508-511

<sup>43</sup> [https://en.wikipedia.org/wiki/The\\_Holocaust](https://en.wikipedia.org/wiki/The_Holocaust)

<sup>44</sup> <https://www.dosomething.org/us/facts/11-facts-about-holocaust>

117 316 soldats canadiens sont morts de la Première Guerre mondiale jusqu'à aujourd'hui pour défendre les droits des Canadiens ainsi que des millions de personnes emprisonnées, déplacées et tuées dans la tyrannie de l'Aktion T-4 et d'autres génocides pour protéger ceux qui ne pouvaient se défendre.<sup>45</sup> Nous nous souviendrons d'eux.

Comme le titre de notre document nous met en garde, ne pas apprendre de l'histoire en liant la valeur humaine au retour sur investissement civique ou économique est un récit édifiant:

« Les arguments d'aujourd'hui sur le rationnement des services de santé pour inclure une lentille économique sur la valeur ou le retour civique sur l'investissement plutôt que leur besoin de traitement.<sup>46</sup> Nous devrions être conscients de l'endroit où cela nous a amenés dans le passé. »<sup>47</sup>

Et aujourd'hui, pourquoi est-il essentiel de réfléchir à:

« ... comment nous, en tant qu'individus et en tant que société, réagissons aux adultes et aux enfants en situation de handicap. L'étranger sans nom avec une incapacité dans la rue peut évoquer un éventail de réponses émotionnelles, y compris la pitié, la colère, la frustration et la confusion, jusqu'à ce que nous connaissions cette personne en tant qu'individu, en tant que membre de notre famille, ami ou collègue. Notre patient. Aujourd'hui, comme chez les nazis, les enfants et les adultes en situation de handicap sont parfois considérés à l'extérieur de la société plutôt que comme faisant partie de celle-ci et, en ce faisant, peuvent être considérés comme un fardeau ou un blâme. Le blâme peut être une réponse naturelle à l'incapacité ou toute maladie qui nous frustre (ce patient n'essaie pas ou ne se conforme pas). Le blâme atténue notre honte civique et morale, qui diminue notre responsabilité civique ou morale. Si nous ne faisons pas attention, cela peut conduire à la négligence envers ces personnes, ou dans le cas des nazis, à leur destruction. »<sup>48</sup>

Nous nous souvenons aussi de Tracy Latimer, une fille atteinte de paralysie cérébrale qui a été assassinée par son père, Robert Latimer, par "nécessité de mettre fin à ses souffrances."<sup>49</sup> On ne doit pas rechercher des conseils de Robert Latimer. Il écrit

---

<sup>45</sup> <http://www.veterans.gc.ca/eng/news/general-statistics>

<sup>46</sup> Hudson, Lee, From Small Beginnings: The euthanasia of children with disabilities in Nazi Germany, Journal of Paediatrics and Child Health Division (Royal Australian College of Physicians), 47 - (2011) p 508-511

<sup>47</sup> Hudson, Lee, From Small Beginnings: The euthanasia of children with disabilities in Nazi Germany, Journal of Paediatrics and Child Health Division (Royal Australian College of Physicians), 47 - (2011) p 508-511

<sup>48</sup> Hudson, Lee, From Small Beginnings: The euthanasia of children with disabilities in Nazi Germany, Journal of Paediatrics and Child Health Division (Royal Australian College of Physicians), 47 - (2011) p 508-511

<sup>49</sup> R. v. Latimer, [2001] 1 S.C.R. 3, 2001 SCC 1

maintenant sa propre lettre à notre premier ministre,<sup>50</sup> et demande la grâce du ministère de la Justice.<sup>51</sup>

Les dangers de compter la valeur civique des enfants sans premièrement s'assurer que leurs droits civils sont respectés sont mis en évidence dans le document de Mme Jennings où elle met en garde:

"Une façon dans laquelle une valeur diminuée se révèle est quand l'état ne parvient pas à s'assurer que tous les droits légaux complets et égaux des enfants sont appliqués dans tous les domaines. Comme indiqué plus haut, les enfants ayant des incapacités lourdes ne jouissent pas des mêmes droits juridiques que les enfants non handicapés. De plus, des questions se posent en ce qui concerne leurs droits devant les comités d'éthique des hôpitaux pour enfants, dans les unités de soins intensifs néonataux, les services de protection de l'enfance, les affaires criminelles, les écoles et autres lieux qui demandent plus d'attention. »<sup>52</sup>

De la même manière, les personnes en situation de handicap, les femmes et les filles en particulier, manquent des droits humains fondamentaux que de nombreux Canadiens tiennent pour acquis.<sup>53 54</sup> Sans avoir accès aux soutiens et services essentiels, et avoir assimilé les attitudes des collègues, c'est une parodie de justice qu'ils ont assimilé les attitudes discriminatoires de la société et maintenant, au nom des droits individuels, ils cherchent à mourir. Aucun dollar ne devrait être alloué pour créer des lois visant à tuer nos propres citoyens avant de dépenser de l'argent pour fournir le soutien et les services nécessaires pour donner des services et soutiens essentiels pour favoriser et soutenir une vie sécuritaire et efficace des personnes handicapées.<sup>55</sup> <sup>56</sup> Nous espérons que, comme la peine de mort, un jour, l'aide médicale à mourir sera abrogée.

*Les auteurs de cet article remercient de tout leur cœur le Dr Amy E. Hasbrouck, J.D. pour sa sagesse et sa traduction en français. Nous souhaitons remercier Alex Schadenberg, B.A. pour son aimable assistance et son travail acharné en notre nom.*

---

<sup>50</sup> <http://thestarphoenix.com/news/local-news/robert-latimer-mclachlin>

<sup>51</sup> Retrieved 17 July 2018 from <https://bc.ctvnews.ca/robert-latimer-seeking-pardon-for-killing-of-severely-disabled-daughter-1.4010650>

<sup>52</sup> JENNINGS, Sheila K. Reflections on Personhood: Girls with Severe Disabilities and the Law. Canadian Journal of Disability Studies, [S.l.], v. 2, n. 3, p. 55-97, sep. 2013. ISSN 1929-9192. Available at: <<http://cjds.uwaterloo.ca/index.php/cjds/article/view/101/157>>. Date accessed: 12 Nov. 2017. doi:<http://dx.doi.org/10.15353/cjds.v2i3.101>.

<sup>53</sup> <https://web.archive.org/web/20070210031109/http://www.ccdonline.ca/law-reform/Intervention/Latimer%20factum%201997.html>

<sup>54</sup> Convention relative aux droits des personnes handicapées, 24 janvier 2007, A / RES / 61/06 (le Canada a adhéré le 11 mars 2010) [CDPH ou "la Convention"]

<sup>55</sup> <http://www.parl.ca/DocumentViewer/en/42-1/PDAM/meeting-12/evidence#Int-8782476>

<sup>56</sup> <https://sencanada.ca/Content/SEN/Committee/421/lcjc/pdf/09issue.pdf>